

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 13 AVRIL 2006**

La 13 avril, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 6 avril 2006, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames VERNET P., BOISSY C., DE NATALE Guy, GHISLAIN G., CANZIANI M., MAURY Y., FRANCOIS P., SALANSON M-C., PICOT M., PIONNIER J-M., LOPEZ D'AZEVEDO J., DELCROIX M.

**Absents** : néant

**Secrétaire** : Madame LOPEZ D'AZEVEDO Jeannine

#### **Compte-rendu**

Le compte-rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

#### **Compte de gestion 2005 de la Commune (M14)**

Le conseil vote le compte de gestion 2005 de la Commune dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 165 714,84 € (à l'unanimité).

#### **Compte administratif 2005 de la Commune (M14)**

Le compte administratif 2005 de la Commune dressé par Monsieur Gilles VITU, Maire, donne les résultats suivants :

- déficit d'investissement	34 242,84 €
- excédent de fonctionnement	259 306,61 €
- restes à réaliser (dépenses)	200 500,00 €
- restes à réaliser (recettes)	<u>138 900,00 €</u>
- Résultat de clôture	165 714,84 €

Sous la présidence de Madame BOISSY, le Conseil vote à l'unanimité le Compte Administratif 2005 de la Commune (Monsieur le Maire étant sorti).

#### **Affectation du résultat d'exploitation 2005 (Commune)**

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2005 de la Commune, comme suit :

34 242,84	à l'investissement (compte 1068)
61 600,16	aux restes à réaliser (compte 1068)
165 714,84	au fonctionnement

### **Budget primitif 2006 de la Commune (M14)**

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2006 communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- fonctionnement	726 865 €
- investissement	503 043 €

### **4 taxes locales**

Le Conseil vote, à l'unanimité, les taux des 4 taxes locales pour 2006, comme suit :

TH	=	4,72%
TFB	=	11,72%
TFNB	=	28,57%
TP	=	6,52%

### **Compte de gestion 2005 Eau (M49)**

Le Conseil vote le compte de gestion 2005 de l'Eau dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 51 761,15 €.

### **Compte administratif 2005 Eau (M49)**

Le compte administratif 2005 de l'eau, dressé par Monsieur Gilles VITU, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement	42 454,22 €
- excédent de fonctionnement	9 306,93 €
- résultat de clôture	51 761,15 €

Sous la présidence de Madame BOISSY, le Conseil vote à l'unanimité le compte administratif 2005 de l'eau (Monsieur le Maire étant sorti).

### **Affectation du résultat d'exploitation 2005 (Eau)**

Le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2005 de l'Eau, soit 9 306,93 € comme suit : 9 306,93 € à l'excédent reporté 2006.

### **Budget primitif 2006 de l'Eau (M49)**

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2006 de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- fonctionnement	24 306 €
- investissement	157 308 €

### **Compte de gestion 2005 de l'Assainissement (M49)**

Le Conseil vote le compte de gestion 2005 de l'Assainissement dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 38 332,20 €.

### **Compte administratif 2005 de l'Assainissement (M49)**

Le Compte administratif 2005 de l'Assainissement dressé par Monsieur Gilles VITU, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement	6 765,69 €
- excédent de fonctionnement	31 556,51 €
- résultat de clôture	38 332,20 €

Sous la présidence de Madame BOISSY, le Conseil vote à l'unanimité le compte administratif 2005 de l'Assainissement (Monsieur le Maire étant sorti).

### **Affectation du résultat d'exploitation 2005 (Assainissement)**

Le Conseil décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2005 de l'Assainissement soit 31 566,51 € à l'excédent reporté du budget 2006.

### **Budget primitif 2006 de l'Assainissement (M49)**

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2006 de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- fonctionnement	47 922 €
- investissement	213 272 €

### **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Le Conseil vote la taxe des ordures ménagères à 10,48% soit 53 000 €, à l'unanimité.

### **Subventions**

Le Conseil vote, à l'unanimité, les subventions suivantes aux diverses associations :

- ABO	100 €
- ADELAÏDE	500 €
- AMITIE	300 €
- Anciens Combattants	300 €
- ASTT	600 €
- ATELIER	400 €
- FLECHE ORMOISE	200 €
- FOOTBALL	200 €
- JARDINS DE LA VOULZIE	200 €
- PREVENTION ROUTIERE	70 €
- CS BRAY	2 100 €
- ADIL 77	85 €
- JUDO JUTIGNY	120 €
- BEBE NAGEUR	20 €
- AGRENABA	50 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget 2006.

Une subvention de 2 300 € est votée au CCAS des Ormes Sur Voulzie. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65736 du Budget 2006.

### **Création d'un poste d'Agent Territorial des Services Techniques (échelle III)**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2006 d'un poste d'agent territorial des services techniques rémunéré sur la base de l'échelle III.

La déclaration de création et de vacance d'emploi sera faite auprès du CDG 77 (délibération prise par 12 voix pour, 1 abstention).

### **Création d'un poste d'agent technique qualifié (échelle IV)**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité, la création, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2006, d'un poste d'agent technique qualifié rémunéré sur la base de l'échelle IV.

La déclaration de création et de vacance d'emploi sera faite auprès du CDG 77.

### **Location forfaitaire de la salle polyvalente au centre été**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de demander à la Communauté de Communes du Canton de Bray sur Seine, une location forfaitaire de 1 500 € pour le mois de juillet, à compter de cette année (délibération prise à l'unanimité).

### **Convention DDAF Qualité de l'eau**

Monsieur le Maire présente la proposition de la DDAF visant à une assistance conseil pour l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée.

Cette proposition concernait les communes de Chalmaison, Everly, Les Ormes sur Voulzie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne donne pas de suite. La Commune des Ormes sur Voulzie souhaite traiter son eau elle-même (délibération à l'unanimité).

### **Convention SACPA (fourrière animale)**

Monsieur le Maire expose au Conseil la proposition de renouvellement de contrat de fourrière animale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rattachant (délibération prise à l'unanimité).

### **Subvention exceptionnelle**

Considérant les travaux d'amélioration de chauffage entrepris par Madame BONNIVARD,

Vu la subvention du Conseil Général de 416 €,

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 41,60 € à Madame BONNIVARD Claudette.

### **Remboursement d'assurance**

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de 500,20 € pour le sinistre bris de glace à l'école.

## **Demande de subvention au FONDS ECOLE**

Considérant les devis 2005 12 05-01-02-03, respectivement pour 5 954,11 € HT (7 121,38 € TTC), 2 461,63 € HT (2944,11 € TTC) et 622,46 € HT (744,26 € TTC) prévoyant la réfection des peintures d'une classe, peinture des rambardes de protection des escaliers extérieurs et entretien de la cage d'escalier de secours,

Le Conseil décide d'entreprendre les travaux et demande l'aide du FONDS ECOLE au Conseil Général de Seine-et-Marne.

## **Informations générales**

- Arrêt de cars à Moulin d'Ocle : Le plan de circulation est à étudier avant de lancer l'opération.

- Barrage de la Marne : Monsieur DE NATALE précise que le plan de sauvegarde prévoit un délai de 50 heures et que le point de ralliement serait en Mairie (située en zone inondable !). Affaire à suivre.

- Communauté de Communes du Canton de Bray-sur-Seine : Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes

Vu les articles L. 5211.1 à L. 5211-58 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-41 et suivants :

Vu l'arrêté préfectoral n°01.AC.31 portant transformation du District en Communauté de Communes du canton de Bray-sur-Seine et définissant ses compétences et notamment l'article 3 paragraphe 3-3 Autres compétences, 4<sup>ème</sup> alinéa *Organisation et création de circuits de transports scolaires*

Considérant la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et notamment le titre IX, chapitre II, portant sur le transfert des compétences aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Considérant la décision du Conseil Intercommunal en date du 25 mars 2006 portant sur la modification des statuts de la Communauté de Communes pour l'adoption de la compétence transport public de personnes comme suit :

### ARTICLE II

#### AUTRES COMPETENCES

- Ancienne compétence : organisation et création de circuits de transports scolaires
- Nouvelle compétence : étude, création et organisation de circuits de transports publics de personnes, notamment de transports à la demande, et de transports scolaires sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que le transport public de personnes notamment le transport à la demande présente un intérêt intercommunal,

Accepte à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes et le transfert de la compétence correspondante.

- Scolarisation hors commune : Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de porter la participation des communes scolarisant des élèves aux Ormes à la somme de 300 € pour l'année scolaire à compter la rentrée 2006.

- Un conseiller général (Monsieur Jean CALVET) demande que Madame Ingrid BETANCOURT soit déclarée « citoyenne d'honneur ». 7 voix contre – 2 pour -4 abstentions.

- Monsieur le Maire communique les informations sur la délinquance fournies par la gendarmerie.

- Monsieur DE NATALE explique que la « circulation » sur le chemin de frilûre pose quelques problèmes. La commission de l'environnement a proposé des aménagements

empêchant la circulation des véhicules sur une portion du chemin. Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

- Monsieur le maire précise que Madame LUCIOT effectuera prochainement des stages de formation.

- Tarifs de location des salles :

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location des salles municipales comme suit à compter du 01/05/2006 :

	<u>ETE</u> <u>Du 01/04 au 30/09</u>	<u>HIVER</u> <u>du 01/10 au 31/03</u>
<u>SALLE POLYVALENTE</u>		
<u>Résidents</u>	230	300
Journée supplémentaire	80	100
Dédit	76	76
<u>Non-résidents</u>	450	600
Journée supplémentaire	140	180
Dédit	91	91

Du 01/04 au 30/09, le supplément chauffage éventuel sera facturé 70 €.

#### MAISON DES ASSOCIATIONS

<u>Résidents</u>	76	91
------------------	----	----

Les locations déjà acceptées restent à l'ancien tarif (délibération prise à l'unanimité).

- L'association « On Bouge » rappelle qu'elle peut effectuer des travaux divers pour le compte des communes. L'offre est transmise à Monsieur VERNET.

- Coupe de bois :

Monsieur DE NATALE reconnaît qu'il a laissé passer les délais, cependant il a pu faire bénéficier la Maison de Retraite d'une quantité de bois.

- Terrain de Monsieur Rudy SOLOHUB : Monsieur le Maire expose qu'une parcelle de terrain faisant partie du domaine public pour environ 6 m<sup>2</sup> pose problème et pourrait être cédée à Monsieur SOLOHUB. Le notaire sera contacté pour connaître les modalités d'une éventuelle transaction.

- Remerciements à Monsieur VIALLET et Monsieur HOMYRDA qui ont fait don, au nom de la Mutuelle Chirurgicale des Ormes, dissoute, de 700 € au CCAS et 700 € à la coopérative scolaire.

- Divers remerciements pour les colis de Noël et pour les médailles décernées à quelques personnes.

- Rappel de quelques dates du Flash-Infos

- Monsieur VERNET :

Travaux :

- SOCOTEC

- Problème de la chaudière du commerce

- Contrat rural : il convient de demander des délais supplémentaires pour les subventions

- Demande de local pour le COF

- Courrier pour Monsieur BESNARD concernant l'acquisition de la parcelle réservée au POS. Monsieur VERNET précise qu'une estimation des domaines est obligatoire. La Commune dispose de délai pour donner suite.

- AGRENABA : Monsieur VERNET fait part de ses inquiétudes en ce qui concerne un droit de préemption de l'agence des espaces verts sur les terrains situés dans la réserve. Il convient

également d'être vigilant en ce qui concerne le budget (salaires – subventions. La part des communes pourrait prochainement exploser.

- Syndicat d'électrification : Les travaux prévus prochainement sur le réseau des Ormes ne demanderont pas de participation financière de la Commune.

- Monsieur DE NATALE rappelle que la visite des sablières de Bazoches lès Bray a lieu demain de 9 heures à 12 heures.

- Monsieur MAURY Yannick demande que la pose d'un miroir soit étudiée au bout de la rue de l'abreuvoir.

- Madame PICOT rappelle le problème de la location de la Maison des Associations en horaire nocturne. Le Conseil Municipal décide que la Maison des Associations pourra de nouveau être louée après 22 heures.

- Le Conseil Municipal considérant la proposition de KONICA-MINOLTA concernant la location d'un photocopieur noir pour l'école et un noir/couleurs pour la mairie ainsi que les contrats d'entretien s'y rattachant, autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22H15.